



LE STATUT DE CONSERVATION

DES REQUINS MIGRATEURS



PNUE



CMS



Impression

Publié par le Secrétariat de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS) Mémorandum d'Entente sur la conservation des requins migrants

Citation recommandée :

FOWLER, S. (2014). LE STATUT DE CONSERVATION DES REQUINS MIGRATEURS¹
Secrétariat PNUE/CMS, Bonn, Allemagne. 31 pages.

Préparé par :	Secrétariat du PNUE/CMS, Mémorandum d'Entente sur la conservation des requins migrants
Auteur :	Sarah Fowler
Photos de couverture :	Requin-marteau halicorne (<i>Sphyrna lewini</i>) : Norbert Probst / Image Broker / Robert Harding ; Requin mako (<i>Isurus oxyrinchus</i>) : Oceans and Coast Team, SA
Photos quatrième de couverture :	Requin-baleine (<i>Rhincodon typus</i>) : Blue Media Exmouth
Conception :	Karina Waedt, www.karinadesign.de
Note 1 :	Le terme « Requins » renvoie à toute espèce, sous-espèce ou population de la classe des <i>Chondrichthyens</i> (qui comprend les requins, les raies et les chimères).

© 2014 Secrétariat du PNUE/CMS. Cette publication, à l'exception de la photo de couverture, peut être reproduite en tout ou en partie et sous quelque forme que ce soit dans un but éducatif et non commercial sans permission du tenant des droits d'auteur, sous réserve que soit mentionnée l'origine du document. Le Secrétariat du PNUE/CMS apprécierait de recevoir une copie de toute publication qui aura utilisé ce Manuel comme source. Aucun usage de cette publication n'est autorisé pour la revente ou dans un but commercial quel qu'il soit, sans l'autorisation écrite du Programme des Nations Unies pour l'Environnement.

CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ

Le contenu de ce Manuel ne reflète pas nécessairement la position du PNUE/CMS ou des Organisations contributrices. Les termes employés et la façon de les présenter ne sous-entend l'expression d'aucune opinion quelle qu'elle soit de la part des Secrétariats du PNUE/CMS ou des Organisations contributrices en ce qui concerne le statut légal d'un pays, d'un territoire, d'une ville ou d'une zone sous son contrôle, ou de la délimitation de ses frontières ou de ses limites.

Des copies de cette publication sont disponibles sur le site web du PNUE/CMS : <http://www.cms.int>



Secrétariat du PNUE/CMS
UN Campus
Platz der Vereinten Nationen 1
D-53113 Bonn, Allemagne
Tél (+49 228) 815 24 01/02
Fax (+49 228) 815 24 49
E-Mail : secretariat@cms.int
www.cms.int

Cette publication est financée par la Commission européenne via l'ENRTP*
Accord de coopération stratégique avec le PNUE.
*Programme thématique pour l'environnement et la gestion durable des ressources naturelles, dont l'énergie.

Acronymes

AEM	Accords environnementaux multilatéraux
CAR/ASP	Centre d'activités régionales pour les aires spécialement protégées (PNUE, Méditerranée)
CCAMLR	Commission pour la conservation de la faune et la flore marines de l'Antarctique
CCSBT	Commission pour la conservation du Thon rouge du Sud
CGPM	Commission générale des pêches pour la Méditerranée
CICTA	Commission Internationale pour la Conservation des Thonidés de l'Atlantique
CITES	Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction
CMS	Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage
COFI	Comité des pêches de la FAO
CPANE	Commission des pêches de l'Atlantique du Nord-Est
CPPOC	Commission des pêches du Pacifique occidental et central
CR	En danger critique d'extinction (dans la Liste rouge des espèces menacées de l'UICN)
CSE	Commission de la sauvegarde des espèces (de l'UICN)
CTOI	Commission des thons de l'Océan Indien
DD	Données insuffisantes (dans la Liste rouge des espèces menacées de l'UICN)
DEFRA	Ministère de l'Environnement, de l'Alimentation et des Affaires Rurales, Royaume-Uni
EN	En danger (dans la Liste rouge des espèces menacées de l'UICN)
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
GROMS	Registre mondial des espèces migratrices
HELCOM	Commission d'Helsinki (organe directeur de la Convention sur la protection du milieu marin dans la zone de la mer Baltique)
IATTC	Commission interaméricaine du Thon tropical
LC	Préoccupation mineure (dans la Liste rouge des espèces menacées de l'UICN)
MdE	Mémorandum d'Entente
NT	Quasi menacé (dans la Liste rouge des espèces menacées de l'UICN)
OPANO	Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest
OPASE	Organisation des pêches de l'Atlantique du Sud-Est
ORGP	Organisation régionale de gestion des pêches
OSPAR	Convention pour la protection du milieu marin de l'Atlantique du Nord-Est
PAI- Requins	Plan d'action international pour la conservation et la gestion des requins
PAN	Plan d'action national
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
SSG	Groupe de spécialistes des requins
TAC	Total admissible de capture
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature
UNCLOS	Convention des Nations Unies sur le droit de la mer
UNFSA	Accord des Nations Unies sur les stocks de poissons – United Nations Fish Stock Agreement
VU	Vulnérable (dans la Liste rouge des espèces menacées de l'UICN)
ZEE	Zone économique exclusive (s'étend généralement jusqu'à 200 milles marins des côtes)

Sommaire

Remerciements	5
Résumé	6
1 Contexte	7
2 Le statut des requins migrateurs	8
2.1 Diversité taxonomique	8
2.2 Statut migrateur.....	9
2.3 Statut sur la Liste rouge	10
2.4 Statut de conservation des chondrichthyens migrateurs de la CMS.....	12
3 Statut juridique et statut de gestion des requins migrateurs	16
3.1 Gestion des pêches	16
3.2 Conservation de la biodiversité.....	22
4 Conclusions	23
Bibliographie	24
Annexe : Listes d'espèces	25

Remerciements

Cette synthèse a été préparée par Sarah Fowler, Vice-Présidente (Traités internationaux) du Groupe CSE/UICN de spécialistes des requins (SSG – Shark Specialist Group). Elle actualise les chapitres du document d'information présenté à la première réunion sur les requins migrateurs aux Seychelles, et la publication conjointe de la CMS et de l'UICN *Review of Migratory Chondrichthyan Fishes* (Synthèse sur les chondrichthyens migrateurs).

La contribution du réseau bénévole du Groupe de spécialistes des requins à cette étude est inestimable. Les bénévoles du SSG ont contribué à identifier les espèces de requins migrateurs à intégrer aux bases de données sur les requins et les batoïdes migrateurs, conçues pour la CMS en 2007. Par ailleurs, plus de 300 experts nationaux, régionaux et internationaux du SSG et de nombreux autres experts issus de 64 pays, ont participé à l'évaluation mondiale des requins pour la Liste rouge (GSRLA – Global Shark Red List Assessment). La GSRLA a permis d'évaluer le statut mondial, selon la Liste rouge, de toutes les espèces de chondrichthyens (requins, raies et chimères), et contribue à l'évaluation mondiale des espèces marines établie dans le cadre de la Liste rouge de l'UICN.

Le projet original SSG requins migrateurs, comprenant la préparation des bases de données et des présentations à la réunion du Conseil scientifique à Bonn (mars 2007) ainsi que la première réunion sur les requins migrateurs tenue aux Seychelles (décembre 2007), a été financé par le ministère de l'Environnement, de l'Alimentation et des Affaires Rurales du Royaume-Uni (Defra). Le Secrétariat de la CMS a également soutenu la publication conjointe UICN/CMS *Review of Migratory Chondrichthyan Fishes* (Fowler et Valenti 2007). De nombreuses organisations ont financé le Groupe de spécialistes des requins du GSRLA, dont Defra, Conservation International, Packard Foundation, Save our Seas Foundation, Pew Lenfest Program, Marine Conservation Biology Institute et beaucoup d'autres généreux donateurs.

Les contributions de Sarah Fowler à l'élaboration du programme de la CMS sur les requins migrateurs et une partie de ses contributions à la GSRLA ont été rendues possibles par le programme Pew Marine Fellows.

Résumé

La présente étude analyse le statut migratoire et le statut de conservation des 1093 espèces de chondrichthyens (environ 60 familles de requins, raies et chimères) figurant dans la base de données en ligne de la Liste rouge de l'UICN en juin 2012. Soixante-dix pour cent de l'ensemble des espèces sont considérées comme *menacées* (182 espèces sont classées dans les catégories *Vulnérable*, *En danger* ou *En danger critique d'extinction*), 12% (133 espèces) sont classées dans la catégorie *Quasi menacé*, et seulement 25% (274 espèces) dans la catégorie *Préoccupation mineure* – la plus faible proportion d'espèces n'étant pas en péril de tous les groupes de vertébrés ayant été évalués. Quarante-six pour cent des espèces figurent dans la catégorie *Données insuffisantes* – 504 espèces ne pouvant pas être classées dans une catégorie en raison du manque d'information les concernant. En ne considérant que les espèces pour lesquelles les données disponibles sont suffisantes, le niveau actuel de menace sur l'ensemble des taxons de chondrichthyens dépasse probablement 24%. Cela est supérieur aux estimations de menace actuelles pour tous les autres taxons marins et taxons de vertébrés, à l'exception des coraux formant des récifs et des amphibiens.

Quatre-vingt-quinze espèces migratrices sont identifiées et font face à un niveau de menace encore supérieur : 46% (44 espèces) sont considérées comme *menacées*, 21% (20 espèces) sont dans la catégorie *Quasi menacé*, et seulement 9% (9 espèces) sont classées dans la catégorie *Préoccupation mineure*. Le risque pesant sur les 58 espèces potentiellement migratrices est légèrement plus faible, avec une proportion beaucoup plus importante d'espèces dans la catégorie *Données insuffisantes*. Parmi les 940 espèces non migratrices, seulement 14% (127 espèces) sont considérées comme *menacées* et 28% (259 espèces) sont dans la catégorie *Préoccupation mineure*. En ne considérant que les espèces pour lesquelles les données disponibles sont suffisantes, 50% des espèces migratrices et potentiellement migratrices (55 espèces) apparaissent comme menacées, alors que seulement 27% (127) des espèces non migratrices le sont. Toutes les espèces considérées comme menacées ont un statut de conservation défavorable en raison

des impacts de la pêche (prises ciblées ou accessoires) qui ont fait chuter les effectifs bien en dessous de leurs niveaux historiques.

Les huit espèces inscrites aux annexes de la CMS représentent moins de 15% des 55 espèces menacées de requins migrateurs et potentiellement migrateurs identifiées par la présente étude, soit 15% des requins inscrits à l'Annexe I « Grands migrateurs » de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (UNCLOS). Seules les espèces de la catégorie *Vulnérable* sont protégées par la CMS. Aucune espèce migratrice des catégories *En danger* ou *En danger d'extinction* ne figure aux annexes et aucune espèce des sept familles de requins identifiées comme étant les plus menacées (comprenant les poissons-scies et les requins-renards) n'est inscrite.

Les plus fortes proportions d'espèces menacées se rencontrent dans les eaux côtières et les mers épicontinentales tropicales, en particulier le long du plateau continental de l'Atlantique et du Pacifique Ouest ainsi que dans le triangle Indo-Pacifique de la biodiversité. Ces zones abritent également un grand nombre d'espèces migratrices. En outre, plus de 50% des requins migrateurs pélagiques océaniques, capturés par la pêche hauturière, sont menacés. La gestion de ces espèces, qu'elles soient des espèces cibles ou des prises accessoires, ne peut être entreprise uniquement par les États côtiers, même en partenariat. Elle relève également de l'action des Organisations régionales de gestion de la pêche (ORGP). La présente étude examine les mesures prises par les ORGP et les États côtiers pour la conservation et la gestion des requins migrateurs, y compris la mise en œuvre du PAI-requins de la FAO. Les espèces inscrites les premières aux annexes de la CMS semblent bénéficier d'un plus grand nombre d'initiatives de conservation nationales que les autres espèces, y compris celles figurant à l'Annexe I de l'UNCLOS. Très peu d'espèces sont protégées ou gérées efficacement dans une partie significative de leur aire de répartition mondiale. Aucune mesure de conservation spécifique ou de gestion des pêches n'a été identifiée pour près de la moitié de l'ensemble des espèces migratrices menacées.

1 Contexte

Les annexes de la Convention sur la conservation des espèces migratrices comprennent actuellement huit espèces de « requins » (espèces, sous-espèces ou populations de la classe des chondrichthyens, incluant notamment les requins, raies et chimères). Sept d'entre eux sont de véritables requins et sont également inscrits à l'Annexe I du Mémoire d'Entente (MdE) sur la conservation des requins² migrateurs. L'espèce la plus récemment inscrite, la Manta géante ou Raie manta géante, est un batoïde et n'a pas encore été proposée pour inscription à l'Annexe I du MdE (tableau 1).

Les huit espèces inscrites aux annexes de la CMS ne représentent cependant qu'environ 5% des 153 espèces menacées de requins migrateurs et potentiellement migrateurs identifiées par l'évaluation de la Liste rouge de l'UICN, soit 15% des requins inscrits à l'Annexe I « Grands migrateurs » de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. Toutes les espèces de requins de l'Annexe I de l'UNCLOS ne

sont pas évaluées comme étant menacées (*Vulnérable*, *En danger* ou *En danger critique d'extinction*) sur la Liste rouge de l'UICN. Les espèces de requins de l'Annexe I de l'UNCLOS figurent en annexe du présent rapport.

Le présent document s'appuie sur les derniers résultats de l'évaluation mondiale des requins pour la Liste rouge (GSRLA – Global Shark Red List Assessment) afin d'actualiser l'évaluation relative aux requins migrateurs entreprise il y a cinq ans (Fowler et Valenti 2007). Il résume les connaissances actuelles sur le nombre et le statut des espèces de requins migrateurs, le degré de protection et de gestion de ces espèces par divers instruments internationaux et régionaux relevant de la conservation de la biodiversité et de la gestion des pêches, et il identifie certaines des plus hautes priorités de conservation des taxons de requins migrateurs menacés.

Tableau 1. Espèces de requins inscrites aux annexes de la CMS et à l'Annexe 1 du MdE Requins

Famille	Espèce	Nom commun ³	Annexe I	Annexe II	Annexe I du MdE
Rhincodontidae	<i>Rhincodon typus</i>	Requin-baleine	-	1999	✓
Lamnidae	<i>Carcharodon carcharias</i>	Grand requin blanc	2002	2002	✓
Cetorhinidae	<i>Cetorhinus maximus</i>	Requin pèlerin	2005	2005	✓
Lamnidae	<i>Isurus oxyrinchus</i>	Requin-taupe bleu	-	2008	✓
"	<i>Isurus paucus</i>	Requin petite-taupe	-	2008	✓
"	<i>Lamna nasus</i>	Requin-taupe commun	-	2008	✓
Squalidae	<i>Squalus acanthias</i>	Aiguillat commun*	-	2008	✓
Mobulidae	<i>Manta birostris</i>	Manta géante, Raie manta géante	2011	2011	×

(*populations de l'hémisphère Nord seulement)

² Le terme « requins » renvoie à toute espèce, sous-espèce ou population de la classe des *Chondrichthyens* (qui comprend les requins, les raies et les chimères).

³ NdT : les noms français des espèces utilisés dans l'ensemble du présent document sont issus de http://www.cms.int/pdf/en/CMS_Species_6lng.pdf, <http://www.fishbase.org>, <http://termportal.fao.org/faoas/pages/index.jsp> et <http://www.iucnredlist.org>

2 Le statut des requins migrateurs

2.1 Diversité taxonomique

La classe des chondrichthyens ou poissons cartilagineux comprend la sous-classe des Elasmobranches – les requins et les batoïdes (incluant notamment les raies, les pocheteaux, les pastenagues, les raies-guitares et poissons-scies) et la sous-classe des Holocéphales – les chimères. Il est communément accepté de se référer à l'ensemble de ces espèces en utilisant le terme « requins ». Ils sont présents dans presque tous les habitats marins et quelques espèces d'Elasmobranches (à l'exception des chimères) se rencontrent dans certaines rivières et certains lacs. Les plus petites espèces benthiques ne sont pas de très bonnes nageuses et ont une aire de répartition limitée – nombre d'entre elles étant endémiques, mais certaines espèces pélagiques de plus grande taille effectuent des migrations régulières, voire continues, qui peuvent traverser les océans.

À ce jour, la classe des chondrichthyens comprend 60 familles et 190 genres, mais même à ce haut niveau taxonomique, ces chiffres sont revus à la hausse. Le nombre d'espèces valides augmente beaucoup plus rapidement, avec d'« anciennes » espèces réhabilitées et des espèces tout à fait nouvelles découvertes et décrites à un rythme soutenu. Les scientifiques ont décrit une nouvelle espèce presque toutes les deux semaines en moyenne depuis les années soixante-dix. Un tiers de toutes les espèces ont été décrites au cours des trente dernières années, et 81 nouvelles

espèces ont été décrites au cours de la seule année 2008, principalement en Australie et dans les zones adjacentes de la région Indo-Pacifique (Last 2007, White et Last 2012). Il est probable qu'il existe largement plus de 1200 espèces de chondrichthyens (Naylor *et al.* 2012a), mais la présente synthèse concerne les 1093 espèces traitées dans la base de données en ligne de la Liste rouge de l'UICN en juin 2012. Parmi elles, 1041 espèces ont été considérées comme taxonomiquement valides jusqu'en août 2011, et ont ainsi été prises en compte par l'évaluation mondiale des requins pour la Liste rouge du Groupe CSE/UICN de spécialistes des requins (GSRLA, Dulvy *et al.* 2014). Cinquante-deux espèces nouvellement décrites ou nouvellement réhabilitées depuis ont été ajoutées à la Liste Rouge de l'UICN, et 27 évaluations antérieures ont été actualisées.

La majorité des 52 espèces nouvellement décrites sont endémiques et/ou vivent en eau profonde, et il est peu probable qu'elles soient migratrices ou considérées comme menacées (voir ci-après). Quelques-unes des espèces ajoutées sont d'« anciennes espèces » qui n'étaient pas reconnues jusqu'à récemment. Par exemple, la Manta géante *Manta birostris* a récemment été séparée en deux espèces *M. birostris* (Donndorff, 1798) et une espèce réhabilitée *M. alfredi* (Krefft, 1868), alors qu'une troisième espèce *Manta cf. birostris* non encore décrite est signalée dans la Caraïbe (Marshall *et al.* 2009). Deux espèces de pastenagues vivant dans les rivières d'Asie du sud-est (*Himantura polylepis* Bleeker, 1852, et *Dasyatis laosensis* Karnasuta, 1987) ont également été récemment réhabilitées. Ces espèces « nouvelles » sont mentionnées ici car elles sont toutes considérées, après évaluation, comme menacées (catégories *Vulnérable* à *En danger*) dans la Liste rouge de l'UICN, et sont migratrices ou potentiellement migratrices. Les espèces ne figurent bien entendu pas dans les bases de données des requins et batoïdes migrateurs préparées pour la CMS en 2007.

Malgré ces mises à jour, les listes d'espèces migratrices présentées ici ne sont pas encore définitives – d'autres espèces ont été séparées et d'anciennes espèces réhabilitées, et ce processus devrait se poursuivre car de nouveaux outils, notamment les analyses génétiques, sont désormais plus largement appliquées (p. ex. Naylor *et al.* 2012a, b). Par exemple, le



Manta géante (*Manta birostris*) © Andrea Marshall

Pocheteau gris *Dipturus batis* (Linnaeus, 1758), espèce potentiellement migratrice d'Atlantique Nord, actuellement évaluée comme *En danger critique d'extinction*, est maintenant considéré comme un complexe d'espèces composé de *D. flossada* (Risso, 1826) et *D. intermedia* Parnell (1837) (Iglesias *et al.* 2009). Par ailleurs, une espèce non décrite de requin-marteau (*Sphyrna gilberti*), identifiée dans l'ouest Atlantique (Quattro *et al.* 2013) n'est pas incluse ici; d'autres espèces non décrites pourront suivre.

2.2 Statut migrateur

La définition d'une espèce « migratrice » figurant dans l'encadré ci-dessous est basée sur la définition de la CMS, légèrement modifiée de manière à inclure clairement les espèces marines qui migrent entre les eaux territoriales et la haute mer. Alors qu'il est facile d'identifier de nombreuses espèces de requins migrateurs en utilisant cette définition, les connaissances actuelles sont insuffisantes pour identifier de façon concluante la totalité des requins migrateurs. Les espèces sont donc considérées dans cette étude comme « potentiellement migratrices » lorsque des éléments suggèrent que des migrations se produisent mais que leur nature reste encore incertaine. Des espèces mal connues sont également considérées comme « potentiellement migratrices » lorsqu'elles appartiennent à un genre comprenant des espèces très similaires connues pour être migratrices, présentes dans des habitats et des zones géographiques

similaires, et ayant probablement un comportement et des caractéristiques du cycle de vie comparables. Par exemple, la plupart des raies-aigles de mer et des raies-chauves-souris non endémiques ayant une aire de répartition relativement large sont considérées comme des espèces potentiellement migratrices, parce que d'autres membres de ces genres (*Aetobatus*, *Aetomylaeus*, *Myliobatis* et *Pteromylaeus*) sont connus pour être migrateurs.

Le nombre d'espèces de requins migrateurs et potentiellement migrateurs a augmenté depuis le dernier examen de la CMS en 2007 qui comprenait 140 espèces, en s'appuyant sur des évaluations de la Liste rouge pour environ 50% de tous les chondrichthyens, dont près de 90% des espèces migratrices connues. Les espèces migratrices réhabilitées ont été ajoutées à la liste mondiale et quelques autres espèces très étroitement apparentées aux espèces migratrices connues sont désormais considérées comme potentiellement migratrices. La présente liste comprend donc 95 espèces migratrices et 58 espèces potentiellement migratrices, soit un total de 153 espèces.

Note de mise en garde : la base de données GROMS ne comprend pas toutes les espèces de requins identifiées par cette étude. Par ailleurs, elle comprend quelques requins qui ne semblent pas migrateurs, et notamment certaines espèces ayant probablement des aires de répartition très limitées. Les Signataires de la CMS sont donc invités à consulter la base de données

Définition d'une espèce migratrice

Les espèces prises en compte dans la présente analyse suivent la définition de l'Article I de la CMS : « l'ensemble de la population ou toute partie séparée géographiquement de la population de toute espèce ou de tout taxon inférieur d'animaux sauvages, dont une fraction importante franchit cycliquement et de façon prévisible une ou plusieurs des limites de juridiction nationale ».

Dans cette définition :

- i) Le terme « cycliquement » dans l'expression « cycliquement et de façon prévisible » fait référence à un cycle quelle qu'en soit la nature – astronomique (circadien, annuel, etc.), cycle de vie ou climatique – et quelle qu'en soit la fréquence.
- ii) Le terme « prévisible » dans l'expression « cycliquement et de façon prévisible » fait référence à un phénomène pouvant se répéter dans certaines circonstances, bien que ce ne soit pas nécessairement de façon régulière.
- iii) Dans le cadre de la présente étude, les limites de juridiction nationale comprennent les frontières nationales terrestres et maritimes et, le cas échéant, la limite entre la Zone économique exclusive (ZEE) de chaque nation et la haute mer.

sur les requins migrateurs élaborée pour la CMS (surtout si elle peut être mise à jour régulièrement) pour plus d'informations sur ce groupe taxonomique.

2.3 Statut sur la Liste rouge

La GSRLA a examiné 1041 espèces considérées comme valides d'un point de vue taxonomique jusqu'en août 2011 (Dulvy *et al.* 2014). La présente analyse inclut 55 espèces supplémentaires nouvellement décrites ou réhabilitées et ajoutées depuis à la Liste rouge de l'UICN. Vingt-sept des évaluations de la Liste rouge en ligne en 2011 ont été actualisées, entraînant dans certains cas un changement de catégorie de l'évaluation mondiale de la menace. Le nombre total d'espèces de requins étant important, le résultat général (exprimé en pourcentage du nombre d'espèces dans chaque catégorie de la Liste rouge) n'a pas significativement changé. La proportion d'espèces classées dans la catégorie *Préoccupation mineure* est désormais légèrement plus élevée suite à l'inscription de nombreux requins australiens endémiques vivant en eau profonde, qui ne sont pour la plupart pas menacés d'extinction. Seules cinq espèces récemment ajoutées sont menacées.

Le tableau 2 résume le statut des 1093 espèces évaluées et figurant dans la Liste rouge des espèces menacées de l'UICN publiée en juin 2012, comparant les statuts de menace des 95 espèces migratrices, 58

potentiellement migratrices et 940 non migratrices. Sur l'ensemble des espèces, 17% ont été évaluées comme menacées (*Vulnérable*, *En danger*, *En danger critique d'extinction*), 12% figurent dans la catégorie *Quasi menacé* et seulement 25% dans la catégorie *Préoccupation mineure* – ces dernières représentant la plus faible proportion d'espèces n'étant pas en péril de tous les groupes de vertébrés évalués (Dulvy *et al.* 2014). Les 46% d'espèces restantes ont été placées dans la catégorie *Données insuffisantes* - espèces ne pouvant pas être classées dans une catégorie en raison du manque d'information les concernant. Comme on peut s'y attendre, un grand nombre d'espèces classées dans cette catégorie vivent en eau profonde (principalement sur le talus continental), mais 18% d'entre elles se rencontrent sur les plateaux continentaux. En tenant compte des variations du niveau de menace dans les différents habitats des espèces pour lesquelles les données sont suffisantes, la GSRLA a estimé que le niveau de menace de l'ensemble des taxons dépasse probablement 24%. Cela est supérieur aux estimations de menace actuelles pour tous les autres taxons marins et taxons de vertébrés, à l'exception des coraux formant des récifs et des amphibiens. (Dulvy *et al.* 2014).

Lorsque les espèces migratrices et non migratrices sont comparées (figure 1), il apparaît clairement que les espèces non migratrices font face à un risque général plus faible et les espèces migratrices à un risque beaucoup plus élevé que les espèces de

Figure 1. Statut de menace de tous les requins (gauche) et des requins migrateurs (droite)

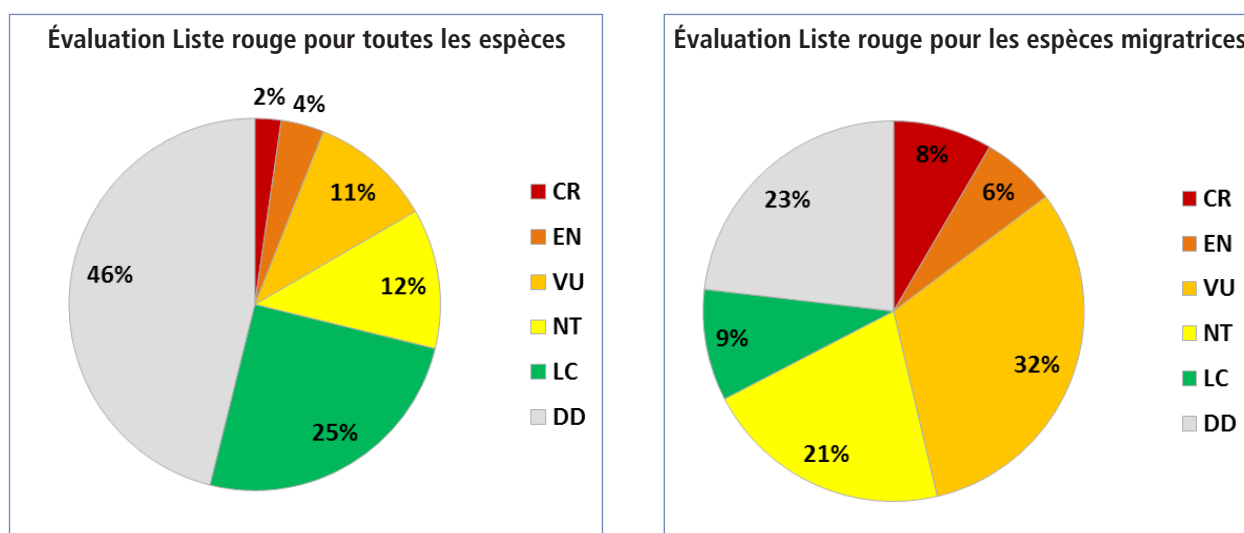


Tableau 2. Comparaison du statut mondial des chondrichthyens migrateurs et non migrateurs selon la Liste Rouge

Catégories de la Liste rouge de l'UICN	Toutes espèces (2012)		Non migratrices		Migratrices		Potentiellement migratrices		Migratrices & potentiellement migratrices	
	Nombre	Pourcentage*	Nombre	Pourcentage*	Nombre	Pourcentage*	Nombre	Pourcentage*	Nombre	Pourcentage*
<i>En danger critique d'extinction</i>	25	2%	16	2%	8	8%	1	2%	9	6%
<i>En danger</i>	41	4%	30	3%	6	6%	5	9%	11	7%
<i>Vulnérable</i>	116	11%	81	9%	30	31%	5	9%	35	23%
<i>Sous total menacé</i>	182	17%	127	14%	44	46%	11	19%	55	36%
Quasi menacé	133	12%	92	10%	20	21%	21	37%	41	27%
<i>Sous-total menacé et Quasi menacé</i>	315	29%	219	23%	64	67%	32	55%	96	63%
Préoccupation mineure	274	25%	259	28%	9	9%	6	10%	15	10%
Données insuffisantes	504	46%	462	49%	22	23%	20	34%	42	27%
Total	1093		940		95		58		153	
En excluant les espèces de la catégorie Données insuffisantes										
<i>En danger critique d'extinction</i>	25	4%	16	3%	8	11%	1	3%	9	8%
<i>En danger</i>	41	7%	30	6%	6	8%	5	13%	11	10%
<i>Vulnérable</i>	116	20%	81	17%	30	41%	5	13%	35	32%
<i>Sous total menacé</i>	182	31%	127	27%	44	60%	11	29%	55	50%
Quasi menacé	133	23%	92	19%	20	27%	21	55%	41	37%
Préoccupation mineure	274	47%	259	54%	9	12%	6	16%	15	14%
Total	589		478		73		38		111	

* Le pourcentage du nombre total d'espèces évalué et publié en ligne (www.iucnredlist.org) en juin 2012

requins prises dans leur ensemble. Seules 14% des espèces non migratrices sont considérées comme *menacées* (catégories *Vulnérable*, *En danger* et *En danger critique d'extinction*), 10% sont classées dans la catégorie *Quasi menacé* et 28% dans la catégorie *Préoccupation mineure*. Inversement, les espèces migratrices courent un risque d'extinction beaucoup plus élevé. Quarante-six pour cent d'entre elles sont considérées comme *menacées*, 21% sont classées dans la catégorie *Quasi menacé* et seulement 9% dans la catégorie *Préoccupation mineure*. Le statut des espèces potentiellement migratrices est plus incertain, les données étant souvent insuffisantes pour déterminer leur statut migratoire et leur statut de menace. Cela se traduit par une plus forte proportion d'espèces classées dans la catégorie *Données insuffisantes* (34%). En faisant abstraction des espèces de la catégorie *Données insuffisantes*, la proportion d'espèces menacées parmi les espèces migratrices et potentiellement migratrices reste très forte avec 50% d'espèces menacées, comparée à 31% pour l'ensemble des espèces et à 27% pour les espèces non migratrices (cette dernière estimation étant surestimée, car une forte proportion des espèces non migratrices, vivant en eau profonde et classées dans la catégorie *Données insuffisantes*, est susceptible d'être classée dans la catégorie *Préoccupation mineure*, ce qui permet une estimation de 24% d'espèces menacées pour l'ensemble des requins).

Les listes suivantes figurent en annexe du présent rapport (dans l'ordre taxonomique): 1) toutes les espèces de requins migrateurs et 2) les espèces potentiellement migratrices, telles qu'identifiées par le Groupe de spécialistes des requins de l'UICN et incluant leur statut dans la Liste rouge des espèces menacées de l'UICN. À partir de ces listes, le tableau 3 présente les espèces migratrices et potentiellement migratrices considérées comme menacées (catégories *En danger critique d'extinction*, *En danger* et *Vulnérable*), en soulignant (en grisé) les espèces migratrices inscrites aux annexes de la CMS.

2.4 Statut de conservation des chondrichthyens migrateurs de la CMS

Les requins migrateurs ayant un statut de conservation défavorable et figurant dans une des catégories de menace de la Liste rouge de l'UICN ne remplissent pas le critère d'abondance de la définition de statut favorable de l'Article 1(c) 4 de la CMS: « *la répartition et les effectifs de la population de cette espèce migratrice sont proches de leur étendue et de leurs niveaux historiques dans la mesure où il existe des écosystèmes susceptibles de convenir à ladite espèce et dans la mesure où cela est compatible avec une gestion sage de la faune sauvage* ».

Le tableau 3 illustre la manière dont le critère A de la Liste rouge (déclin de population) a été appliqué à chaque espèce de requin migrateur menacé, une espèce étant retenue lorsque son abondance est bien inférieure aux niveaux historiques. Dans chaque cas, cette diminution a été provoquée par la pêche intensive ciblée et/ou par les prises accessoires. Certaines des espèces en déclin les plus gravement menacées (par exemple, le Pocheteau gris du complexe d'espèces *Dipturus batis*) faisaient initialement l'objet de prises ciblées. Une fois qu'elles n'ont plus été suffisamment abondantes pour des pêches ciblées, elles ont continué à être capturées et utilisées comme prises accessoires d'autres pêches ciblant des espèces plus abondantes et plus résilientes. Une seule espèce migratrice, la Mourine ticon *Rhinoptera brasiliensis*, répond également au critère B (aire géographique réduite) pour son inscription (dans la catégorie *En danger*) car très peu d'espèces de requins migrateurs ont une aire de répartition restreinte, ce qui est peu surprenant.

Le tableau 3 figure en grisé les espèces inscrites aux annexes de la CMS à ce jour. Il est frappant de constater qu'elles figurent toutes dans la catégorie *Vulnérable* de la base de données de la Liste rouge de l'UICN. Aucune espèce des catégories *En danger* et *En danger critique d'extinction* n'a encore été proposée pour inscription aux annexes de la CMS.

Tableau 3. Espèces de chondrichthyens menacés migrateurs ou potentiellement migrateurs (par ordre alphabétique)

Espèces	Nom français	Critères	Liste rouge
a) Espèces de la catégorie En danger critique d'extinction			
<i>Anoxypristis cuspidata</i>	Poisson-scie	A2bcd+3cd+4bcd	
<i>Dipturus batis</i>	Pocheteau gris, Pocheteau blanc, Pochette	A2bcd+4bcd	
<i>Isogomphodon oxyrinchus</i>	Requin becune	A2ad+3d+4ad	
<i>Pristis microdon</i>	Poisson-scie grandent	A2abcd+3cd+4bcd	
<i>Pristis pectinata</i>	Requin-scie, Poisson-scie tident	A2bcd+3cd+4bcd	
<i>Pristis perotteti</i>		A2abcd	
<i>Pristis pristis</i>	Poisson-scie commun	A2abc+3cd	
<i>Rhinobatos horkelii</i>	Poisson-guitare	A2bd	
<i>Squatina squatina</i>	Ange de mer commun	A2bcd+3d+4bcd	
b) Espèces de la catégorie En danger			
<i>Aetobatus flagellum</i>		A2d+3d+4d	
<i>Aetomylaeus maculatus</i>		A2d+3d+4d	
<i>Aetomylaeus vespertilio</i>		A2bd+3d+4d	
<i>Dasyatis laosensis</i>		A2acde	
<i>Himantura polylepsis</i>		A2bcd	
<i>Lamiopsis temmincki</i>	Requin grandes ailes	A2d+3d	
<i>Malacoraja senta</i>	Raie lisse américaine, Raie à queue de velours	A2bcd	
<i>Mobula mobular</i>	Diablotin de mer méditerranéen, Mante	A4d	
<i>Rhinoptera brasiliensis</i>	Mourine ticon	A2abcd+3bcd+4abcd; B1 ab(i, iii, v)	
<i>Sphyrna lewini</i>	Requin-marteau halicorne	A2bd+4bd	
<i>Sphyrna mokarran</i>	Grand requin-marteau	A2bd+4bd	
c) Espèces de la catégorie Vulnérable			
<i>Aetomylaeus nichofii</i>		A2d+3d+4d	
<i>Amblyraja radiata</i>	Raie radiée, Raie épineuse	A2b	
<i>Alopias pelagicus</i>	Requin-renard, Renard pélagique	A2d+4d	
<i>Alopias superciliosus</i>	Renard à gros yeux, Requin-renard à gros yeux	A2bd	
<i>Alopias vulpinus</i>	Renard, Requin-Renard	A2bd+3bd+4bd	
<i>Carcharias taurus</i>	Requin-taureau	A2ab+3d	
c) Catégorie Vulnérable (suite – les espèces figurant aux annexes de la CMS figurant en grisé)			
<i>Carcharodon carcharias</i>	Grand requin blanc	A2cd+3cd	
<i>Carcharhinus longimanus</i>	Requin océanique	A2ad+3d+4ad	
<i>Carcharhinus obscurus</i>	Requin de sable	A2bd	
<i>Carcharhinus plumbeus</i>	Requin gris	A2bd+4bd	
<i>Carcharhinus signatus</i>	Requin de nuit	A2abd+3bd+4abd	
<i>Cetorhinus maximus</i>	Requin pèlerin	A2ad+3d	
<i>Dasyatis colarensis</i>		A3d	
<i>Dasyatis fluviatorum</i>		A2bcd+3cd+4bcd	
<i>Galeorhinus galeus</i>	Requin-hâ, Émissole	A2bd+3d+4bd	
<i>Hemipristis elongata</i>	Milandre chicor	A2bd+3bd+4bd	
<i>Himantura uarnacooides</i>		A2bcd+3bcd+4bcd	
<i>Himantura uarnak</i>	Pastenague léopard, Raie alvéolée, Pastenague nid d'abeille	A2bd+3bd+4bd	
<i>Isurus oxyrinchus</i>	Requin-taureau bleu	A2abd+3bd+4abd	
<i>Isurus paucus</i>	Requin petite-taureau	A2bd+3d+4bd	
<i>Lamna nasus</i>	Requin-taureau commun	A2bd+3d+4bd	
<i>Manta alfredi</i>	Manta de récif	A2abd+3bd+4abd	
<i>Manta birostris</i>	Manta géante, Raie manta géante	A2abd+3bd+4abd	
<i>Mobula rochebrunei</i>	Petit diable de Guinée	A4d	
<i>Mustelus mustelus</i>	Émissole lisse, Émissole gommée	A2bd+3bd+4bd	
<i>Nebrius ferrugineus</i>	Requin nourrice fauve	A2abcd+3cd+4abcd	
<i>Negaprion acutidens</i>	Requin limon faucille	A2abcd+3bcd+4abcd	
<i>Odontaspis ferox</i>	Requin féroce	A2bd+4bd	
<i>Raja pulchra</i>		A2bcd+3cd+4cd	
<i>Rhincodon typus</i>	Requin-baleine	A2bd+3d	
<i>Rhinoptera javanica</i>	Mourine javanaise	A2d+3cd+4cd	
<i>Rhynchobatus djiddensis</i>	Poisson paille à pois, Grande raie guitare	A2d+3d+4d	
<i>Sphyrna tudes</i>	Requin-marteau à petits yeux	A2ad+3d+4ad	
<i>Sphyrna zygaena</i>	Requin-marteau commun	A2bd+3bd+4bd	
<i>Squalus acanthias</i>	Aiguillat commun	A2bd+3bd+4bd	

Dulvy *et al.* (2014), dans leur analyse de la GSRLA, n'ont pas comparé les espèces migratrices et non migratrices (cette information ne figure pas dans la base de données de la Liste rouge de l'UICN). Cependant les facteurs de risque qu'ils ont identifiés incluent la taille corporelle maximale (en raison de la relation étroite entre la taille du corps et l'augmentation intrinsèque de la taille de la population), la faible profondeur de leur habitat (limite de profondeur minimale et étroitesse du rang de profondeur), et le nombre de Zones Economiques Exclusives couvertes. La conclusion est qu'une aire géographique vaste n'offre pas la sécurité mais augmente les risques car les requins ont besoin d'une gestion internationale cohérente et effective. Les auteurs identifient également sept familles extrêmement menacées car une très forte proportion des espèces appartenant à ces familles sont en péril. Ce sont les poissons-scies, les raies-guitares, les torpilles, les pastenagues, les anges de mer (tous ces taxons vivant dans des habitats côtiers et du plateau continental), ainsi que les requins-renards grands migrateurs pélagiques. Certaines de ces familles ne comprennent pas ou peu d'espèces migratrices, mais

parmi les migratrices tous les membres de la famille des Pristidae, les poissons-scies, figurent dans la catégorie *En danger critique d'extinction* et tous les membres de la famille des Alopiidae, les requins-renards, figurent dans la catégorie *Vulnérable*. Le très fort niveau de menace pesant sur ces familles entières rend très préoccupant le statut de conservation de ces taxons.

Cette même analyse mondiale identifie également des points sensibles en termes de menaces ainsi que des priorités de conservation concernant les espèces migratrices menacées. Elle conclue que les mers épicontinentales et les eaux côtières tropicales accueillent les plus fortes proportions d'espèces menacées, notamment le long des plateaux continentaux de l'Atlantique et du Pacifique Ouest, ainsi que dans le triangle de la biodiversité Indo-Pacifique – des régions où vivent également un grand nombre d'espèces migratrices.

Il n'a pas encore été possible pour l'instant d'actualiser les évaluations des distributions et des statuts régionaux des requins migrateurs préparées



Requin pèlerin (*Cetorhinus maximus*) © Dan Burton

Tableau 4. États et autres entités dans les eaux desquels les plus grands nombres d'espèces de requins migrateurs ont été enregistrés

Afrique du Sud	Cuba	Madagascar
Australie	Égypte	Maroc
Bahamas	Espagne	Mexique
Brésil	États-Unis	Mozambique
Chine	Inde	Nicaragua
Colombie	Indonésie	Taiwan, Province de Chine
Costa Rica	Japon	Viet Nam

(Source : Synthèse 2007 du Groupe CSE/UICN pour la CMS)

pour la CMS en 2007. Toutefois, la liste des États et autres entités dans les eaux desquels les plus grands nombres d'espèces de requins migrateurs se rencontrent et où des regroupements ou des données significatives d'espèces figurant aux annexes de la CMS ont été notés, ne devrait guère avoir changé de manière significative. Cette liste est présentée dans le tableau 4. Ces données dépendent au moins en partie de la distribution des efforts d'étude et de suivi, et peuvent ne pas refléter précisément la biodiversité des requins migrateurs ou l'abondance relative des espèces figurant dans les listes.

En ce qui concerne la haute mer, Dulvy *et al.* (2008) ont examiné le statut des 21 requins pélagiques océaniques habituellement capturés par la pêche hauturière. Toutes ces espèces sont identifiées dans la présente étude comme migratrices ou potentiellement migratrices. Les auteurs ont conclu que plus de 50% d'entre elles sont menacées au niveau mondial et que 25% sont classées dans la catégorie *Quasi menacé*. La pêche est sans exception la principale

activité à l'origine de ces classements. Seules deux espèces sont dans la catégorie *Préoccupation mineure* - la Pastenague violette *Pteroplatytrygon violacea* et le Requin-taupe saumon *Lamna ditropis*, la première (une espèce capturée en tant que prise accessoire puis rejetée) car elle est très productive, avec deux portées de 1 à 13 nouveau-nés par an en captivité, et la seconde parce qu'une grande partie de sa population se reconstitue depuis l'arrêt de la pêche hauturière aux filets maillants dans le Pacifique Nord et depuis que la petite pêche récréative et ciblée est très strictement gérée dans le Pacifique Nord.

Ce document met en évidence le niveau élevé de menace pour les espèces migratrices vivant en haute mer, au-delà de la juridiction des États côtiers. La gestion de ces espèces, qu'elles soient espèces cibles ou prises accessoires, ne peut être entreprise uniquement par les États côtiers, et dépend également de l'action des organisations régionales de gestion des pêches (voir chapitre suivant).

3 Statut juridique et statut de gestion des requins migrateurs

Certaines espèces menacées de requins migrateurs (notamment celles figurant déjà aux annexes de la CMS) bénéficient d'une protection juridique ou d'autres mesures de gestion telles que des quotas ou des interdictions de capture, mais seulement dans certains États et sur une partie de leur aire de répartition (tableau 5). Très peu d'entre elles sont protégées ou gérées efficacement dans une partie significative de leur aire de répartition mondiale. Aucune mesure spécifique de conservation ou de gestion des pêches n'a été identifiée pour près de la moitié des espèces migratrices menacées, mais de plus amples consultations pourraient permettre d'identifier d'autres mesures.

3.1 Gestion des pêches

Les mesures de gestion des pêches dans les eaux territoriales, les zones économiques exclusives et en haute mer représentent les outils de gestion et de conservation les plus importants et les plus répandus pour améliorer le statut des populations de requins migrateurs. Malheureusement, alors que la nécessité de remédier au mauvais état de conservation des populations de requins a bénéficié d'une attention accrue de la part de la FAO et des organisations régionales de gestion des pêches (ORGP) au cours des dix à quinze dernières années, la gestion de la pêche au requin est restée une priorité relativement faible pour la plupart des gestionnaires de pêcheries. Cela s'explique par des volumes et une valeur des captures généralement faibles (à l'exception des ailerons). Lorsque les ressources sont limitées, les espèces ayant

une valeur économique élevée ou constituant une haute priorité pour la sécurité alimentaire bénéficient naturellement d'une attention plus grande pour leur gestion que les requins. Cela est particulièrement le cas dans les pays en développement où les limites de capture et les autres outils de gestion des pêches sont rares, y compris dans les pays ayant adopté des plans d'action nationaux pour les requins dans le cadre du Plan d'action international de la FAO pour la conservation et la gestion des requins (PAI-Requins).

Le Plan d'action international de la FAO pour la conservation et la gestion des requins (PAI-Requins)

Le PAI-Requins, adopté en 1999, souligne les mesures nécessaires pour les requins dans le cadre du Code de conduite pour une pêche responsable. Son objectif global est d'assurer la conservation et la gestion des requins ainsi que leur utilisation durable à long terme. Il s'appuie sur le principe de précaution et englobe tous les types de pêches de chondrichthyens, qu'elles concernent des espèces cibles ou capturées accidentellement, qu'elles soient industrielles, artisanales ou récréatives. Il comprend également la protection et la conservation des espèces et des habitats. Le PAI-Requins a appelé les États à produire un rapport d'évaluation sur les requins (SAR – Shark Assessment Report) et, s'ils pratiquent la pêche au requin, à développer et mettre en œuvre des plans d'action nationaux (PAN) pour 2001. Malgré quelques améliorations depuis le dernier examen de la CMS en 2007, les progrès dans l'application du PAI-requins restent décevants.

Tableau 5. Mesures de gestion nationales pour les espèces menacées de requins migrateurs ou potentiellement migrateurs

Espèces	Nom commun	État
<i>Alopias pelagicus</i>	Requin-renard, Renard pélagique	Espagne
<i>Alopias superciliosus</i>	Renard à gros yeux, Requin-renard à gros yeux	Espagne
<i>Alopias vulpinus</i>	Renard, Requin-Renard	Espagne
<i>Anoxypristis cuspidata</i>	Poisson-scie	Inde
<i>Carcharhinus altimus</i>	Requin babosse	États-Unis
<i>Carcharhinus galapagensis</i>	Requin des Galapagos	États-Unis
<i>Carcharhinus leucas</i>	Requin bouledogue	Inde
<i>Carcharhinus obscurus</i>	Requin de sable	États-Unis
<i>Carcharhinus signatus</i>	Requin de nuit	États-Unis
<i>Carcharias taurus</i>	Requin-taureau	Afrique du Sud, Australie, Croatie, Espagne, États-Unis, Italie, Malte, Mauritanie
<i>Carcharodon carcharias</i>	Grand requin blanc	Afrique du Sud, Bermudes, Croatie, Équateur, États –Unis, Guadeloupe, Guyana, Îles Caïmans, île Christmas, îles des Cocos (Keeling), Îles Falkland (Malvinas), îles Turques et Caïques, Îles Vierges britanniques, Italie, Maldives, Malte, Martinique, Mauritanie, Mexique, Namibie, Nouvelle-Zélande, Réunion, UE
<i>Cetorhinus maximus</i>	Requin pèlerin	Afrique du Sud, Albanie, Bermudes, Croatie, Équateur, États-Unis, Guadeloupe, Guyana, Hong Kong, Îles Caïmans, Îles Falkland (Malvinas), îles Turques et Caïques, Îles Vierges britanniques, Italie, Malte, Martinique, Mauritanie, Mexique, Nouvelle-Zélande, Turquie, UE
<i>Dipturus batis</i>	Pocheteau gris	UE
<i>Galeorhinus galeus</i>	Requin-hâ, Émissole	Mauritanie, Royaume-Uni, UE
<i>Isogomphodon oxyrinchus</i>	Requin bécune	Brésil
<i>Isurus oxyrinchus</i>	Requin-taupe bleu	Quotas de pêche dans plusieurs États
<i>Isurus paucus</i>	Requin petite-taupe	États-Unis
<i>Lamna ditropis</i>	Requin-taupe saumon	États-Unis
<i>Lamna nasus</i>	Requin-taupe commun	Canada, Équateur, États-Unis, UE, Uruguay
<i>Manta birostris</i>	Manta géante	Équateur, Honduras, Îles Yap, Maldives, Mexique, Nouvelle-Zélande, Philippines
<i>Mobula japonica</i>	Mante aiguillat, Diable de mer japonais	Équateur, Honduras, Maldives, Mexique, Nouvelle-Zélande
<i>Mobula mobular</i>	Diable de mer méditerranéen, Mante	Certains États méditerranéens
<i>Mobula munkiana</i>	Mante de Munk	Mexique
<i>Mobula tarapacana</i>	Diable géant de Guinée, Mante Chilienne	Honduras, Maldives, Mexique
<i>Mobula thurstoni</i>	Mante vampire, Petite Manta	Mexique
<i>Odontaspis ferox</i>	Requin féroce	Australie, Nouvelle-Zélande, USA
<i>Pristis species</i>	Espèces du genre <i>Pristis</i> (Poissons-scies)	Afrique du Sud, Australie, Inde, Mexique, États-Unis
<i>Rhincodon typus</i>	Requin-baleine	Afrique du Sud, Belize, Birmanie, Cambodge, Émirats Arabes Unis, Équateur, États-Unis, Guadeloupe, Guyana, Honduras, îles des Cocos (Keeling), île Christmas, Inde, Malaisie, Maldives, Mexique, Nouvelle-Zélande, Philippines, Réunion, Taiwan-Province de Chine, RAS de Hong Kong
<i>Sphyrna lewini</i>	Requin-marteau halicorne	Espagne
<i>Sphyrna mokarran</i>	Grand requin-marteau	Espagne
<i>Sphyrna zygaena</i>	Requin-marteau commun	Espagne
<i>Squalus acanthias</i>	Aiguillat commun	Canada, Équateur, UE
<i>Squatina squatina</i>	Ange de mer commun	UE, Royaume-Uni

Ce tableau ne répertorie pas les mesures nationales interdisant la pêche au requin dans les ZEE, ou les mesures régionales adoptées par les ORGP et contraignantes pour les Parties contractantes (voir tableau 6). Les États membres de l'UE et territoires d'outre-mer ne sont pas présentés séparément pour les mesures à l'échelle européenne.

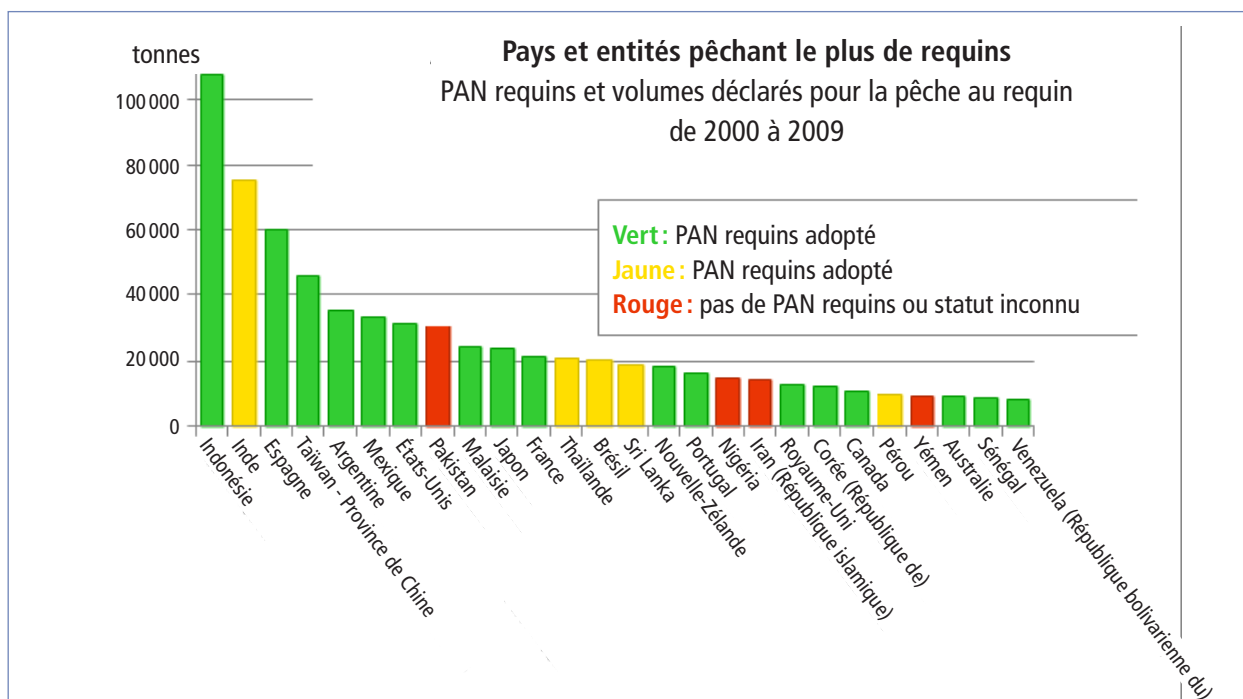
Tableau 6. Les 26 pays et entités ayant capturé le plus de requins entre 2000 et 2009 (Fischer *et al.* 2012)

1. Indonésie	10. Japon	19. Royaume-Uni
2. Inde	11. France	20. Corée (République de/Sud)
3. Espagne	12. Thaïlande	21. Canada
4. Taiwan - Province de Chine	13. Brésil	22. Pérou
5. Argentine	14. Sri Lanka	23. Australie
6. Mexique	15. Nouvelle-Zélande	24. Yémen
7. États-Unis	16. Portugal	25. Sénégal
8. Pakistan	17. Nigeria	26. Venezuela
9. Malaisie	18. Iran	

Seuls 47 pays (33% des 143 pays déclarant des captures à la FAO) ont adopté un plan d'action national. Trente d'entre eux ont déclaré à la FAO moins d'1% des captures de requins dans le monde depuis 2000. Ils ne sont pas, par conséquent, parmi les 26 pays et entités pêchant le plus de requins dans le monde (tableau 6). Ces 26 pays ou entités totalisent 84% des captures mondiales, et chacun d'entre eux est responsable d'au moins 1% des captures mondiales de requins déclarées à la FAO (Fischer *et al.* 2012).

La figure 2 (d'après Fischer *et al.* 2012) illustre la capture annuelle de requins pêchés par ces 26 pays depuis 2000 (durant une période où les captures

mondiales de requins ont chuté de 900 000 tonnes à 750 000 tonnes, en raison, en partie seulement, de l'introduction de limites de capture), et le statut de leurs plans d'action nationaux sur les requins. Sur les 26, 35% (neuf pays) n'ont pas encore adopté de PAN. Certains ont un PAN en préparation ou en attente d'adoption, mais quatre (15%) des plus grandes nations de pêche au requin dans le monde n'ont pas encore abordé la mise en œuvre du PAI-Requins. Les progrès sont également partiels pour d'autres PAI de la FAO, notamment le PAI sur la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN), le PAI pour la gestion de la capacité de pêche et le PAI sur les oiseaux marins.

Figure 2. Captures de requins déclarées et statut des Plans d'action nationaux sur les requins pour les 26 pays et entités pêchant le plus de requins (Fischer *et al.* 2012)

Organisations régionales de gestion des pêches

Les organes régionaux des pêches (ORP) sont généralement (mais pas toujours) créés dans le cadre du mandat de la FAO (<http://www.fao.org/fishery/rfb/search/fr>). Ils comprennent des organes de gestion, consultatifs et scientifiques relatifs à la pêche. Il existe actuellement quelque 16 organisations régionales de gestion des pêches (ORGP) dont le mandat est d'établir des mesures contraignantes de gestion des ressources halieutiques. Ils servent de forums à travers lesquels les États se rencontrent et collaborent à la gestion des pêches pour la conservation et l'utilisation durable des ressources marines vivantes, et traitent de la plupart des pêcheries ciblant des stocks chevauchants (Maguire *et al.* 2006).

En dépit de leur vaste portée géographique et du grand nombre d'États pratiquant la pêche hauturière, même les plus grandes ORGP ont tendance à avoir seulement 15 à 30 membres (Parties contractantes et coopérantes – CPP). Il existe un chevauchement géographique considérable entre de nombreux ORP, mais il n'y a généralement pas de chevauchement des responsabilités vis-à-vis des espèces, et toutes les ressources halieutiques (notamment les espèces non pélagiques) ne relèvent pas du mandat des ORP existants. Les ORGP ayant juridiction sur les pêches présentant d'importantes prises accessoires de requins océaniques grands migrateurs (utilisés ou rejetés), notamment les ORGP sur les thons, réglementent de manière inégale les prises accessoires de requins migrateurs (Maguire *et al.* 2006). Elles sont pour la plupart engagées dans des programmes de collecte

de données (qui sont parfois entravés par une faible transmission des rapports par les Parties contractantes et coopérantes) et ont mis en place des interdictions de prélèvement des ailerons de requins, mais elles ne réussissent pas à réglementer les prises accessoires de requins autres que pour quelques espèces clés. Il est évident que seule une faible proportion des espèces inscrites à l'Annexe I de la Convention UNCLOS (voir l'annexe au présent rapport) et/ou identifiées comme migratrices dans cette étude fait l'objet de mesures de gestion de la part des ORGP. Les espèces qui en bénéficient comprennent notamment les Requins-renards, le Requin océanique, les Requins-marteaux, le Requin soyeux, le Requin pèlerin, l'Aiguillat commun, le Requin-taupe commun et certains requins migrateurs vivant en eau profonde. À l'exception du Requin océanique et du Requin-renard à gros yeux, aucune de ces espèces n'est protégée par plus d'une ORGP (tableau 7).

Le tableau 8 combine la liste des 20 principaux pays pêcheurs de requins du tableau 7, et les États ayant la plus grande biodiversité de requins migrateurs (tableau 5). Les États de l'aire de répartition figurant sur les deux listes et pouvant potentiellement contribuer significativement à la conservation et à la gestion des requins migrateurs sont l'Indonésie, Taiwan – Province de Chine, l'Inde, l'Espagne, les États-Unis, le Mexique, le Japon et le Brésil. Ce tableau présente également l'adhésion des pays aux ORGP et à la CMS (Convention ou MdE), et l'existence pour chaque pays d'un Plan de gestion requin ou d'actions de gestion des pêches en cours.

Tableau 7. Mesures de conservation et de gestion des requins migrateurs mises en place par les ORGP

	Prélèvements d'aillères interdits avant débarquement	Collecte et transmission de données	Interdictions spécifiques	Autres mesures
Commission pour la conservation du thon rouge du Sud (CCSBT)		X		
Commission pour la conservation de la faune et la flore marines de l'Antarctique (CCAMLR)				Pêche au requin interdite, remise à l'eau des prises accessoires de requins exigée
Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM)	X	X	Requin pèlerin, Grand requin blanc, Diable de mer méditerranéen, Requin-hâ, Requin-taube bleu, Requin-taube commun, Requins-marteaux et autres espèces du protocole ASP/DB	Même mesure que CICTA, plus interdiction de pêche des espèces figurant à l'annexe II du protocole ASP/DB de la Convention de Barcelone
Commission des thons de l'Océan Indien (CTOI)	X	X	Tous les requins-renards <i>Alopias</i> spp.	Encourage la remise à l'eau des prises accessoires; la recherche sur la sélectivité des engins de pêche et sur les habitats de nurseries; les évaluations des stocks
Commission interaméricaine du thon tropical (IATTC)	X	X	Requin océanique <i>Carcharhinus longimanus</i>	Encourage la remise à l'eau des prises accessoires; la recherche sur la sélectivité des engins de pêche et sur les habitats de nurseries; les évaluations des stocks
Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (CICTA)	X	X	Renard à gros yeux <i>Alopias superciliosus</i> , Requin océanique <i>Carcharhinus longimanus</i> , Requins-marteaux Sphyrnidae (sauf <i>Sphyrna tiburo</i>), Requin soyeux <i>Carcharhinus falciformis</i>	Encourage la remise à l'eau des prises accessoires; la recherche sur la sélectivité des engins de pêche et les habitats de nurseries; l'évaluation du stock de Requin-taube bleu; la réduction de la mortalité du Requin-taube commun
Commission des pêches de l'Atlantique du Nord-Est (CPANE)			Requin pèlerin, Requin-taube commun, Aiguillat commun et requins d'eaux profondes tels que Requin gris <i>Hexanchus griseus</i> et Laimargue du Groenland <i>Somniosus microcephalus</i>	
Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest (OPANO)	X	X		Encourage la remise à l'eau des prises accessoires; la recherche sur la sélectivité des engins de pêche et sur les zones de nurseries
Organisation des pêches de l'Atlantique du Sud-Est (OPASE)	X	X	La pêche au requin en eau profonde est interdite jusqu'à l'obtention d'informations sur les niveaux garantissant la durabilité	Encourage la remise à l'eau des prises accessoires; la recherche sur la sélectivité des engins de pêche et sur les zones de nurseries
Commission des pêches du Pacifique occidental et central (CPPOC)	X	X	Requin océanique <i>Carcharhinus longimanus</i>	Encourage la remise à l'eau des prises accessoires; la recherche sur la sélectivité des engins de pêche, sur l'évitement des prises accessoires et sur les habitats de nurseries; l'évaluation des stocks; la mise en œuvre des Plans nationaux sur les requins

Tableau 8. États de l'aire de répartition et États pratiquant la pêche prioritaires pour la gestion des requins migrateurs

État	Acteur majeur dans la pêche au requin ⁴	Centre de biodiversité ⁵	Partie à la CMS/Signataire du Mde	Parties contractantes ou coopérantes d'une ORGM relative au thon	Plan Requins
Afrique du Sud		X	X	CCAMLR, CICTA	X
Argentine	X		X	CCAMLR	X
Australie	X	X	X	CCAMLR, CCSBT, CTOI, CPPOC	X
Bahamas		X			
Brésil	X	X		CCAMLR, CICTA	
Canada	X			IATTC, CICTA, OPANO, CPPOC	X
Chine		X		CCAMLR, IATTC, CTOI, CICTA, CPPOC	
Colombie		X	X	IATTC	
Corée	X			CCAMLR, CCSBT, CTOI, CICTA, OPANO, CPPOC	X
Costa Rica		X	X	IATTC	
Cuba		X			
Égypte		X	X	CGPM, CICTA	
Espagne	X	X	X	CCAMLR, CGPM, IATTC	X
États-Unis	X	X	X	CCAMLR, IATTC, CICTA, OPANO, CPPOC	X
France	X		X	CCAMLR, CGPM, IATTC, CTOI, CICTA, OPANO, CPANE, CPPOC	X
Inde	X	X	X	CCAMLR, CTOI	
Indonésie	X	X		CCSBT, CTOI	X
Iran	X				
Japon	X	X		CCAMLR, CCSBT, IATTC, CTOI, CICTA, OPANO, CPPOC	X
Madagascar		X		CTOI	
Malaisie	X			CTOI	X
Maroc		X	X	CGPM, CICTA	
Mexique	X	X		IATTC, CICTA	X
Mozambique		X			
Nicaragua		X		IATTC, CICTA	
Nigeria	X		X		
Nouvelle-Zélande	X		X	CCAMLR, CCSBT, CPPOC	X
Pakistan	X		X	CTOI	
Pérou	X			IATTC	
Portugal	X		X		X
Royaume-Uni	X		X	CCAMLR, CICTA, CTOI	X
Sénégal	X		X	CICTA	X
Sri Lanka	X		X	CTOI	
Taiwan (Chine)	X	X		CCSBT, IATTC, CPPOC	X
Thaïlande	X			CTOI	
Union Européenne	X		X	CCAMLR, CGPM, IATTC, CICTA, CTOI, OPANO, CPPOC	X
Venezuela				IATTC, CICTA	X
Viet Nam		X			
Yémen					

⁴ Comme défini au tableau 6

⁵ Comme défini au tableau 4

3.2 Conservation de la biodiversité

En plus des principaux accords environnementaux multilatéraux sur la conservation de la biodiversité (CMS, CITES et CDB qui ne sont pas discutés ici), certaines conventions sur les mers régionales du PNUE commencent à jouer un rôle dans la conservation et la gestion des requins migrateurs et non migrateurs.

Les conventions sur les mers régionales actuellement les plus actives sont centrées sur l'Atlantique Nord et les zones adjacentes. Un petit nombre de requins migrateurs figurent dans la liste prioritaire d'espèces menacées et/ou en déclin dans l'Atlantique Nord-Est de la Convention OSPAR: le Requin pèlerin, le Pocheteau gris, le Requin-taupe commun, l'Aiguillat commun et l'Ange de mer. L'OSPAR met ces listes en application en élaborant des recommandations de gestion des espèces inscrites, pour adoption par le Comité de la biodiversité et les membres OSPAR. La convention sœur, HELCOM, a également inscrit le Pocheteau gris, le Requin-taupe commun et l'Aiguillat commun dans sa liste d'espèces menacées et/ou en déclin en mer Baltique.

En Méditerranée, la Convention de Barcelone est le principal outil de mise en œuvre des dispositions pour une gestion durable de la biodiversité marine et côtière en vertu de la Convention sur la diversité biologique de 1992. L'Annexe II du Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée (protocole ASP/DB) de la Convention de Barcelone établit la liste des espèces nécessitant une protection stricte, incluant un nombre relativement important d'espèces de requins. Bien que le Conseil général des pêches pour la Méditerranée (CGPM) adopte normalement les mesures convenues au sein de la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (CICTA), le CGPM a adopté en 2012, à titre exceptionnel, des mesures spéciales de protection pour toutes les espèces de requins figurant à l'Annexe II de la Convention de Barcelone. C'est actuellement le seul exemple d'adoption par une ORGP de mesures de conservation des espèces proposées dans un accord sur les mers régionales, et cela constitue potentiellement un précédent intéressant pour l'avenir des échanges entre la conservation de la biodiversité et les dispositions régionales de gestion des pêches.



4 Conclusions

Dans la Liste rouge des espèces menacées de l'UICN, le risque d'extinction des requins migrateurs est évalué à un niveau relatif bien plus élevé que celui des espèces non migratrices. Sur les 95 espèces migratrices identifiées dans cette analyse, 46% sont menacées (44 espèces figurent dans les catégories *Vulnérable*, *En danger* ou *En danger critique d'extinction*), 21% (20 espèces) sont dans la catégorie *Quasi menacé*, et seulement 9% (9 espèces) sont dans la catégorie *Préoccupation mineure*. Le risque pour les 58 espèces potentiellement migratrices est légèrement inférieur, avec une proportion beaucoup plus élevée d'espèces dans la catégorie *Données insuffisantes*. Si l'on considère seulement les espèces bénéficiant de suffisamment de données, alors 50% des espèces migratrices et potentiellement migratrices (55 espèces) sont menacées, pour seulement 27% (127) des espèces non migratrices. Parmi les 940 espèces non migratrices, seulement 14% (127 espèces) sont considérées comme étant menacées, tandis que 28% (259 espèces) sont dans la catégorie *Préoccupation mineure*.

Les évaluations pour les 1093 espèces de chondrichthyens (environ 60 familles de requins, raies et chimères) comprises dans la base de données en ligne de la Liste rouge de l'UICN en juin 2012 se situent entre ces deux extrêmes. Dix-sept pour cent de toutes les espèces (182 espèces) sont évaluées comme menacées, 12% (133 espèces) sont classées dans la catégorie *Quasi menacé* et seulement 25% (274 espèces) dans la catégorie *Préoccupation mineure* – la plus faible proportion d'espèces non menacées de tous les groupes vertébrés ayant été complètement évalués. Le niveau de menace pour tous les taxons de requins combinés n'est dépassé que par les coraux formant des récifs et les amphibiens. La menace pour les requins migrateurs est largement plus élevée.

Toutes les espèces de requins migrateurs inscrites à la Liste rouge de l'UICN des espèces menacées ont un statut de conservation défavorable en raison de l'impact de la pêche (en tant qu'espèces cibles ou prises accessoires) qui a réduit considérablement

leur abondance en dessous des niveaux historiques connus. Les huit espèces inscrites aux annexes de la CMS représentent moins de 15% des 55 espèces menacées de requins migrateurs et potentiellement migrateurs identifiés par cette étude, et 15% des requins inscrits à l'Annexe I « Grands migrateurs » de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (UNCLOS). Il ressort de la présente analyse que les espèces inscrites depuis de nombreuses années aux annexes de la CMS bénéficient d'un plus grand nombre d'actions de conservation de la part des États de l'aire de répartition et des ORGP.

Seules les espèces de la catégorie *Vulnérable* ont été protégées à travers leur inscription aux annexes de la CMS. Aucune espèce migratrice des catégories *En danger* et *En danger critique d'extinction* n'est inscrite aux annexes, ni aucune espèce des sept familles de requins identifiées comme étant les plus menacées (incluant les poissons-scies, anges de mer communs et les requins-renards). Aucune mesure spécifique de conservation ou de gestion des pêches n'a été identifiée pour près de la moitié des espèces migratrices menacées. L'analyse identifie également des régions et pays présentant une grande biodiversité, un taux important d'espèces menacées et une forte activité de débarquement des pêches. Cette information peut être utilisée pour définir les priorités futures d'inscription de requins aux annexes de la Convention ou pour d'autres actions dans le cadre du MdE requins migrateurs.

Très peu d'espèces de requins identifiées par la présente étude sont inscrites dans le GROMS, mais les bases de données établies en 2007 pour les requins et les batoïdes migrateurs ne sont plus à jour et ne sont pas disponibles en ligne. Celles-ci pourraient constituer une source très utile d'informations et de conseils pour la conservation et la gestion, si elles étaient fusionnées et actualisées régulièrement par le Groupe de spécialistes des requins de l'UICN. La mise à jour et le maintien de cette source d'information nécessiteraient des ressources dédiées, et notamment des ressources humaines.

Bibliographie

- Dulvy, N. K., S. L. Fowler, J. A. Musick, R. D. Cavanagh, P. M. Kyne, L. R. Harrison, J. K. Carlson, L. N. K. Davidson, S. V. Fordham, M. P. Francis, C. M. Pollock, J. C. Sanciangco, C. A. Simpfendorfer, K. Carpenter, L. J. V. Compagno, D. A. Ebert, M. R. Heupel, S. R. Livingstone, J. D. Stevens and W. T. White. 2014. *Extinction risk and conservation of the world's sharks and rays*. eLife 2014;3:e00590.
- Dulvy, N. K., J. K. Baum, S. Clarke, L. J. V. Compagno, E. Cortés, A. Domingo, S. Fordham, S. Fowler, M. P. Francis, C. Gibson, J. Martínez, J. A. Musick, A. Soldo, J. D. Stevens and S. Valenti. 2008. You can swim but you can't hide: the global status and conservation of oceanic pelagic sharks and rays. *Aquatic Conserv: Mar. Freshw. Ecosyst.* 18, 459–482 (2008).
- Fischer, J., K. Erikstein, B. D'Offay, M. Barone and S. Guggisberg. 2012. *Review of the Implementation of the International Plan of Action for the Conservation and Management of Sharks*. FAO Fisheries and Aquaculture Circular No. C1076.
- Fowler, S.L. and S. Valenti. 2007. *Review of Migratory Chondrichthyan Fishes*. CMS Technical Report Series. No. 15. IUCN & CMS.
- Iglésias, S. P., L. Toulhoat and D. Y. Sellos. 2009. Taxonomic confusion and market mislabelling of threatened skates: important consequences for their conservation status. *Aquatic Conserv: Mar. Freshw. Ecosyst.* DOI: 10.1002/aqc.1083.
- Last, P. R. 2007. The state of chondrichthyan taxonomy and systematics. *Mar. Freshwater Res.* 58, 7.
- Maguire, J.-J., M. Sissenwine, J. Csirke, R. Grainger and S. Garcia. 2006. *The state of world highly migratory, straddling and other high seas fishery resources and associated species*. FAO Fisheries Technical Paper. No. 495. Rome: FAO. 2006.
- Marshall, A. D., L. J. V. Compagno and M. B. Bennett. 2009. Redescription of the genus *Manta* with resurrection of *Manta alfredi* (Kreffit, 1868) (Chondrichthyes: Myliobatoidei: Mobulidae). *Zootaxa*, 2301: 1-28.
- Naylor, G. J. P., J. N. Caira, K. Jensen, K. A. M. Rosana, W. T. White and P. R. Last. 2012(a). A DNA sequence-based approach to the identification of shark and ray species and its implications for global elasmobranch diversity and parasitology. *Bulletin of the American Museum of Natural History*, no. 367. <http://hdl.handle.net/2246/6183>
- Naylor, G. J. P., et al. 2012(b). Elasmobranch phylogeny: A mitochondrial estimate based on 595 species. In J. C. Carrier, J. A. Musak, and M. R. Heithaus (editors), *The biology of sharks and their relatives*: 31–57. Boca Raton, FL: CRC Press.
- Quattro J. M., W. B. Driggers, J. M. Grady, G. F. Ulrich, M. A. Roberts. 2013. *Sphyrna gilberti sp. nov., a new hammerhead shark (Carcharhiniformes, Sphyrnidae) from the western Atlantic Ocean*. DOI: <http://dx.doi.org/10.11646/zootaxa.3702.2.5>
- White, W. T. and P. R. Last. 2012. A review of the taxonomy of chondrichthyan fishes: a modern perspective. *J. Fish Biol.* 80, 901–917.

Annexe : Listes d'espèces

1. Espèces de requins migrateurs (selon l'ordre taxonomique – les espèces inscrites aux annexes de la CMS sont grisées)

Ordre	Famille	Espèce et auteur	Nom commun	Statut Liste rouge
Hexanchiformes	Hexanchidae	<i>Hexanchus griseus</i> (Bonnaterre, 1788)	Requin grisé	NT
Hexanchiformes	Hexanchidae	<i>Notorynchus cepedianus</i> (Peron, 1807)	Platnez	DD
Squaliformes	Squalidae	<i>Squalus acanthias</i> Linnaeus, 1758	Aiguillat commun	VU
Squaliformes	Squalidae	<i>Squalus megalops</i> (Macleay, 1881)	Aiguillat nez court	DD
Squaliformes	Squalidae	<i>Squalus mitsukurii</i> Jordan & Snyder, 1903	Aiguillat épinette	DD
Squaliformes	Somniosidae	<i>Somniosus antarcticus</i> Whitley, 1939	Apocal	DD
Squaliformes	Somniosidae	<i>Somniosus microcephalus</i> (Bloch & Schneider, 1801)	Laimargue du Groenland ou Requin du Groenland	NT
Squaliformes	Somniosidae	<i>Somniosus pacificus</i> Bigelow & Schroeder, 1944	Laimargue dormeur	DD
Squatiformes	Squatinae	<i>Squatina squatina</i> (Linnaeus, 1758)	Ange de mer commun	CR
Orectolobiformes	Ginglymostomatidae	<i>Nebrius ferrugineus</i> (Lesson, 1830)	Requin nourrice fauve	VU
Orectolobiformes	Rhincodontidae	<i>Rhincodon typus</i> Smith, 1828	Requin-baleine	VU
Lamniformes	Odontaspidae	<i>Carcharias taurus</i> Rafinesque, 1810	Requin-taureau	VU
Lamniformes	Megachasmidae	<i>Megachasma pelagios</i> Taylor, Compagno & Struhsaker, 1983	Requin grande gueule	DD
Lamniformes	Alopiidae	<i>Alopias pelagicus</i> Nakamura, 1935	Requin-renard, Renard pélagique	VU
Lamniformes	Alopiidae	<i>Alopias superciliosus</i> Lowe, 1840	Renard à gros yeux, Requin-renard à gros yeux	VU
Lamniformes	Alopiidae	<i>Alopias vulpinus</i> (Bonnaterre, 1788)	Renard, Requin-Renard	VU
Lamniformes	Cetorhinidae	<i>Cetorhinus maximus</i> (Gunnerus, 1765)	Requin pèlerin	VU
Lamniformes	Lamnidae	<i>Carcharodon carcharias</i> (Linnaeus, 1758)	Grand requin blanc	VU
Lamniformes	Lamnidae	<i>Isurus oxyrinchus</i> Rafinesque, 1810	Requin-taube bleu	VU
Lamniformes	Lamnidae	<i>Isurus paucus</i> Guitart Manday, 1966	Requin petite-taube	VU
Lamniformes	Lamnidae	<i>Lamna ditropis</i> Hubbs & Follett, 1947	Requin-taube saumon	LC
Lamniformes	Lamnidae	<i>Lamna nasus</i> (Bonnaterre, 1788)	Requin-taube commun	VU
Carcharhiniformes	Triakidae	<i>Galeorhinus galeus</i> (Linnaeus, 1758)	Requin-hâ, Émissole	VU
Carcharhiniformes	Triakidae	<i>Mustelus asterias</i> Cloquet, 1819	Émissole tachetée	LC
Carcharhiniformes	Triakidae	<i>Mustelus mustelus</i> (Linnaeus, 1758)	Émissole lisse, Émissole gommée	VU
Carcharhiniformes	Carcharhinidae	<i>Carcharhinus acronotus</i> (Poey, 1860)	Blacknose Shark	NT
Carcharhiniformes	Carcharhinidae	<i>Carcharhinus amblyrhynchoides</i> (Whitley, 1934)	Requin gracile	NT
Carcharhiniformes	Carcharhinidae	<i>Carcharhinus brachyurus</i> (Günther, 1870)	Requin cuivre	NT
Carcharhiniformes	Carcharhinidae	<i>Carcharhinus brevipinna</i> (Müller & Henle, 1839)	Requin tisserand	NT
Carcharhiniformes	Carcharhinidae	<i>Carcharhinus falciformis</i> (Müller & Henle, 1839)	Requin soyeux	NT
Carcharhiniformes	Carcharhinidae	<i>Carcharhinus isodon</i> (Müller & Henle, 1839)	Requin à petits dents	LC

(cont. Annexe 1)

Ordre	Famille	Espèce et auteur	Nom commun	Statut Liste rouge
Carcharhiniformes	Carcharhinidae	<i>Carcharhinus leucas</i> (Müller & Henle, 1839)	Requin bouledogue	NT
Carcharhiniformes	Carcharhinidae	<i>Carcharhinus limbatus</i> (Valenciennes, 1839)	Requin bordé	NT
Carcharhiniformes	Carcharhinidae	<i>Carcharhinus longimanus</i> (Poey, 1861)	Requin océanique	VU
Carcharhiniformes	Carcharhinidae	<i>Carcharhinus macroti</i> (Müller & Henle, 1839)	Requin à nez rude	NT
Carcharhiniformes	Carcharhinidae	<i>Carcharhinus obscurus</i> (Lesueur, 1818)	Requin de sable	VU
Carcharhiniformes	Carcharhinidae	<i>Carcharhinus plumbeus</i> (Nardo, 1827)	Requin gris	VU
Carcharhiniformes	Carcharhinidae	<i>Galeocerdo cuvier</i> (Peron & Lesueur, 1822)	Requin tigre commun	NT
Carcharhiniformes	Carcharhinidae	<i>Isogomphodon oxyrinchus</i> (Müller & Henle, 1839)	Requin bécune	CR
Carcharhiniformes	Carcharhinidae	<i>Negaprion acutidens</i> (Rüppell, 1837)	Requin limon faucille	VU
Carcharhiniformes	Carcharhinidae	<i>Negaprion brevirostris</i> (Poey, 1868)	Requin citron	NT
Carcharhiniformes	Carcharhinidae	<i>Prionace glauca</i> (Linnaeus, 1758)	Peau bleue, Requin peau-bleue	NT
Carcharhiniformes	Sphyrnidae	<i>Sphyrna lewini</i> (Griffith & Smith, 1834)	Requin-marteau halicorne	EN
Carcharhiniformes	Sphyrnidae	<i>Sphyrna mokarran</i> (Rüppell, 1837)	Grand requin-marteau	EN
Carcharhiniformes	Sphyrnidae	<i>Sphyrna tiburo</i> (Linnaeus, 1758)	Requin-marteau tiburo	LC
Carcharhiniformes	Sphyrnidae	<i>Sphyrna tudes</i> (Valenciennes, 1822)	Requin-marteau à petits yeux	VU
Carcharhiniformes	Sphyrnidae	<i>Sphyrna zygaena</i> (Linnaeus, 1785)	Requin-marteau commun	VU
Rajiformes	Pristidae	<i>Anoxypristis cuspidata</i> (Latham, 1794)		EN
Rajiformes	Pristidae	<i>Pristis microdon</i> Latham, 1794	Poisson-scie grandent	CR
Rajiformes	Pristidae	<i>Pristis pectinata</i> Latham, 1794	Requin-scie, Poisson-scie tident	CR
Rajiformes	Pristidae	<i>Pristis perotteti</i> Valenciennes, in Müller & Henle, 1841		CR
Rajiformes	Pristidae	<i>Pristis pristis</i> (Linnaeus, 1758)	Poisson-scie commun	CR
Rajiformes	Rhynchobatidae	<i>Rhynchobatus djiddensis</i> (Forsskål, 1775)	Poisson paille à pois, Grande raie guitare	VU
Rajiformes	Rhinobatidae	<i>Rhinobatos annandalei</i> Norman, 1926		DD
Rajiformes	Rhinobatidae	<i>Rhinobatos annulatus</i> Smith, in Müller & Henle, 1841	Poisson-guitare du Cap	LC
Rajiformes	Rhinobatidae	<i>Rhinobatos horkelii</i> Müller & Henle, 1841		CR
Rajiformes	Rhinobatidae	<i>Rhinobatos lionotus</i> Norman, 1926		DD
Rajiformes	Torpedinidae	<i>Torpedo nobiliana</i> Bonaparte, 1835	Torpille noire	DD
Rajiformes	Rajidae	<i>Amblyraja radiata</i> (Donovan, 1808)	Raie radiée, Raie épineuse	VU
Rajiformes	Rajidae	<i>Malacoraja senta</i> (Garman, 1885)	Raie lisse américaine, Raie à queue de velours	EN
Rajiformes	Rajidae	<i>Raja binoculata</i> Girard, 1854	Raie	NT
Rajiformes	Rajidae	<i>Raja pulchra</i> Liu, 1932		VU
Rajiformes	Rajidae	<i>Raja straeleni</i> Poll, 1951	Raie tachetée	DD
Rajiformes	Potamotrygonidae	<i>Potamotrygon constellata</i> (Vaillant, 1880)		DD
Rajiformes	Potamotrygonidae	<i>Potamotrygon hystrix</i> (Müller & Henle, in Orbigny, 1834)	Raie d'eau douce, Raie Rivière	DD

(cont. Annexe 1)

Ordre	Famille	Espèce et auteur	Nom commun	Statut Liste rouge
Rajiformes	Potamotrygonidae	<i>Potamotrygon motoro</i> (Natterer, 1841)	Raie d'eau douce mouchetée	DD
Rajiformes	Potamotrygonidae	<i>Potamotrygon scobina</i> Garman, 1913		DD
Rajiformes	Dasyatidae	<i>Himantura fai</i> Jordan & Seale, 1906	Raie fouet	LC
Rajiformes	Dasyatidae	<i>Himantura imbricata</i> (Bloch & Schneider, 1801)		DD
Rajiformes	Dasyatidae	<i>Himantura marginata</i> (Blyth, 1860)		DD
Rajiformes	Dasyatidae	<i>Himantura polylepis</i> (Bleeker, 1852)		EN
Rajiformes	Dasyatidae	<i>Himantura uarnacoides</i> (Bleeker, 1852)		VU
Rajiformes	Dasyatidae	<i>Himantura uarnak</i> (Forsskål, 1775)	Pastenague léopard, Raie alvéolée, Pastenague nid d'abeille	VU
Rajiformes	Dasyatidae	<i>Dasyatis centroura</i> (Mitchill, 1815)	Pastenague des îles, Pastenague à queue épineuse	LC
Rajiformes	Dasyatidae	<i>Dasyatis colarensis</i> Santos, Gomes & Charvet-Almeida, 2004		VU
Rajiformes	Dasyatidae	<i>Dasyatis geijskesi</i> Boeseman, 1948	Pastenague bécune	NT
Rajiformes	Dasyatidae	<i>Dasyatis sabina</i> (Lesueur, 1824)		LC
Rajiformes	Dasyatidae	<i>Pastinachus sephen</i> (Forsskael, 1775)	Pastenague plumetée	DD
Rajiformes	Dasyatidae	<i>Pteroplatytrygon violacea</i> (Bonaparte, 1832)	Pastenague violette	LC
Rajiformes	Myliobatidae	<i>Aetobatus flagellum</i> (Bloch & Schneider, 1801)		EN
Rajiformes	Myliobatidae	<i>Aetobatus narinari</i> (Euphrasen, 1790)	Raie léopard, Aigle de mer léopard	NT
Rajiformes	Myliobatidae	<i>Aetomylaeus nichofii</i> (Bloch & Schneider, 1801)		VU
Rajiformes	Myliobatidae	<i>Myliobatis freminvillii</i> Lesueur, 1824	Aigle de mer taureau	DD
Rajiformes	Myliobatidae	<i>Myliobatis goodei</i> Garman, 1885	Aigle de mer du sud	DD
Rajiformes	Rhinopteridae	<i>Rhinoptera bonasus</i> (Mitchill, 1815)	Mourine américaine	NT
Rajiformes	Rhinopteridae	<i>Rhinoptera javanica</i> Müller & Henle, 1841	Mourine javanaise	VU
Rajiformes	Rhinopteridae	<i>Rhinoptera steindachneri</i> Evermann & Jenkins, 1891	Mourine du Pacifique	NT
Rajiformes	Mobulidae	<i>Manta alfredi</i> (Kreffft, 1868)	Mante de récif	VU
Rajiformes	Mobulidae	<i>Manta birostris</i> (Donndorff, 1798)	Manta géante, Raie manta géante	VU
Rajiformes	Mobulidae	<i>Mobula hypostoma</i> (Bancroft, 1831)	Mante diable, Diable géant	DD
Rajiformes	Mobulidae	<i>Mobula japonica</i> (Müller & Henle, 1841)	Mante aiguillat, Diable de mer japonais	NT
Rajiformes	Mobulidae	<i>Mobula kuhlii</i> (Müller & Henle, 1841)	Petit diable	DD
Rajiformes	Mobulidae	<i>Mobula mobular</i> (Bonnaterre 1788)	Diable de mer méditerranéen, Mante	EN
Rajiformes	Mobulidae	<i>Mobula munkiana</i> (Notarbartolo-di-Sciara, 1987)	Mante de Munk	NT
Rajiformes	Mobulidae	<i>Mobula tarapacana</i> (Philippi, 1892)	Diable géant de Guinée, Mante Chilienne	DD

2. Espèces de requins potentiellement migrateurs (selon l'ordre taxonomique)

Ordre	Famille	Espèce et auteur	Nom commun	Statut Liste rouge
Lamniformes	Odontaspidae	<i>Odontaspis noronhai</i> (Maul, 1955)	Requin noronhai	DD
Lamniformes	Odontaspidae	<i>Odontaspis ferox</i> (Risso, 1810)	Requin féroce	VU
Lamniformes	Pseudocarchariidae	<i>Pseudocarcharias kamoharai</i> (Matsubara, 1936)	Requin crocodile	NT
Carcharhiniformes	Triakidae	<i>Mustelus canis</i> (Mitchell, 1815)	Émissole douce	NT
Carcharhiniformes	Hemigaleidae	<i>Hemipristis elongata</i> Klunzinger, 1871	Milandre chicor	VU
Carcharhiniformes	Carcharhinidae	<i>Carcharhinus altimus</i> (Springer, 1950)	Requin babosse	DD
Carcharhiniformes	Carcharhinidae	<i>Carcharhinus amboinensis</i> (Müller & Henle, 1839)	Requin balestrine	DD
Carcharhiniformes	Carcharhinidae	<i>Carcharhinus porosus</i> (Ranzani, 1839)	Requin tiqueue	DD
Carcharhiniformes	Carcharhinidae	<i>Carcharhinus albimarginatus</i> (Rüppell, 1837)	Requin pointe blanche	NT
Carcharhiniformes	Carcharhinidae	<i>Carcharhinus amblyrhynchos</i> (Bleeker, 1856)	Requin à queue noire, Requin dagsit	NT
Carcharhiniformes	Carcharhinidae	<i>Carcharhinus dussumieri</i> (Valenciennes, in Müller & Henle, 1839)	Requin à joues blanches	NT
Carcharhiniformes	Carcharhinidae	<i>Carcharhinus galapagensis</i> (Snodgrass & Heller, 1905)	Requin des Galapagos	NT
Carcharhiniformes	Carcharhinidae	<i>Carcharhinus melanopterus</i> (Quoy & Gaimard, 1824)	Requin pointes noires	NT
Carcharhiniformes	Carcharhinidae	<i>Carcharhinus perezii</i> (Poey, 1876)	Requin de récif	NT
Carcharhiniformes	Carcharhinidae	<i>Carcharhinus sealei</i> (Pietschmann, 1916)	Requin à tache noire	NT
Carcharhiniformes	Carcharhinidae	<i>Carcharhinus sorrah</i> (Müller & Henle, 1839)	Requin à queue tachetée	NT
Carcharhiniformes	Carcharhinidae	<i>Carcharhinus signatus</i> (Poey, 1868)	Requin de nuit	VU
Carcharhiniformes	Carcharhinidae	<i>Lamiopsis temmincki</i> (Müller & Henle, 1839)	Requin grandes ailes	EN
Carcharhiniformes	Carcharhinidae	<i>Nasolamia velox</i> (Gilbert, 1898)	Requin nez blanc	DD
Carcharhiniformes	Carcharhinidae	<i>Rhizoprionodon acutus</i> (Rüppell, 1837)	Requin à museau pointu	LC
Carcharhiniformes	Carcharhinidae	<i>Rhizoprionodon terraenovae</i> (Richardson, 1836)	Requin aiguille gussi	LC
Carcharhiniformes	Sphyrnidae	<i>Eusphyrna blochii</i> (Cuvier, 1817)	Requin marteau planeur	NT
Carcharhiniformes	Sphyrnidae	<i>Sphyrna media</i> Springer, 1940	Requin-marteau écope	DD
Carcharhiniformes	Sphyrnidae	<i>Sphyrna corona</i> Springer, 1940	Requin-marteau cornu	NT
Rajiformes	Rhinobatidae	<i>Rhinobatos percellens</i> (Walbaum, 1792)	Poisson-guitare chola	NT
Rajiformes	Narcinidae	<i>Discopyge tschudii</i> Heckel in Tschudi, 1844		NT
Rajiformes	Narcinidae	<i>Narcine brasiliensis</i> (Olfers, 1831)	Raie électrique brésilienne	DD
Rajiformes	Torpedinidae	<i>Torpedo fuscomaculata</i> Peters, 1855	Raie trembleur	DD
Rajiformes	Rajidae	<i>Leucoraja erinacea</i> (Mitchill 1825)	Raie hérisson	NT
Rajiformes	Rajidae	<i>Dipturus batis</i> Linnaeus, 1758	Pocheteau gris	CR

(cont. Annexe 2)

Ordre	Famille	Espèce et auteur	Nom commun	Statut Liste rouge
Rajiformes	Rajidae	<i>Raja eglanteria</i> Bosc, 1800	Raie blanc nez	LC
Rajiformes	Rajidae	<i>Raja clavata</i> Linnaeus, 1758	Raie bouclée	NT
Rajiformes	Dasyatidae	<i>Dasyatis americana</i> Hildebrand & Schroeder, 1928	Pastenague américaine	DD
Rajiformes	Dasyatidae	<i>Dasyatis dipterura</i> Jordan & Gilbert, 1880		DD
Rajiformes	Dasyatidae	<i>Dasyatis guttata</i> (Bloch & Schneider, 1801)	Pastenague longnez	DD
Rajiformes	Dasyatidae	<i>Dasyatis laosensis</i> Roberts & Karnasuta, 1987		EN
Rajiformes	Dasyatidae	<i>Dasyatis chrysonota</i> (Smith, 1828)	Pastenague bleue sud-africaine	LC
Rajiformes	Dasyatidae	<i>Dasyatis say</i> (Lesueur, 1817)		LC
Rajiformes	Dasyatidae	<i>Dasyatis fluviorum</i> Ogilby, 1908		VU
Rajiformes	Dasyatidae	<i>Himantura schmardae</i> (Werner, 1904)	Pastenague chupare	DD
Rajiformes	Dasyatidae	<i>Himantura walga</i> (Muller & Henle, 1841)		NT
Rajiformes	Gymnuridae	<i>Gymnura micrura</i> (Bloch & Schneider, 1801)	Raie-papillon glabre	DD
Rajiformes	Gymnuridae	<i>Gymnura natalensis</i> (Gilchrist & Thompson, 1911)	Raie-papillon du Natal	DD
Rajiformes	Myliobatidae	<i>Aetobatus guttatus</i> (Shaw, 1804)		DD
Rajiformes	Myliobatidae	<i>Aetomylaeus maculatus</i> (Gray, 1832)		EN
Rajiformes	Myliobatidae	<i>Aetomylaeus vespertilio</i> (Bleeker, 1852)		EN
Rajiformes	Myliobatidae	<i>Pteromylaeus bovinus</i> (Geoffroy St. Hilaire, 1817)	Mourine vachette	DD
Rajiformes	Rhinopteridae	<i>Rhinoptera brasiliensis</i> Müller & Henle, 1841	Mourine ticon	EN
Rajiformes	Rhinopteridae	<i>Rhinoptera marginata</i> (Geoffroy St. Hilaire, 1817)	Mourine lusitanienne, Mourine échanquée	NT
Rajiformes	Myliobatidae	<i>Myliobatis aquila</i> (Linnaeus, 1758)	Aigle commun, Aigle de mer commun	DD
Rajiformes	Myliobatidae	<i>Myliobatis chilensis</i> Philippi, 1892		DD
Rajiformes	Myliobatidae	<i>Myliobatis peruvianus</i> Garman, 1913		DD
Rajiformes	Myliobatidae	<i>Myliobatis tobijei</i> Bleeker, 1854		DD
Rajiformes	Myliobatidae	<i>Myliobatis californicus</i> Gill, 1865	Aigle de mer técolette	LC
Rajiformes	Myliobatidae	<i>Myliobatis longirostris</i> Applegate & Fitch, 1964	Aigle de mer espadon	NT
Rajiformes	Mobulidae	<i>Mobula eregoodootenkee</i> (Bleeker, 1859)		NT
Rajiformes	Mobulidae	<i>Mobula thurstoni</i> (Lloyd, 1908)	Mante vampire, Petite Manta	NT
Rajiformes	Mobulidae	<i>Mobula rochebrunei</i> (Vaillant, 1879)	Petit diable de Guinée	VU

3. Espèces de requins figurant à l'Annexe I « Grands migrants » de l'UNCLOS

Requins migrants/potentiellement migrants figurant à l'Annexe I « Grands migrants » de l'UNCLOS		
<i>Hexanchus griseus</i>	<i>Carcharhinus isodon</i>	<i>Prionace glauca</i>
<i>Cetorhinus maximus</i>	<i>Carcharhinus leucas</i>	<i>Rhizoprionodon acutus</i>
Famille Alopiidae	<i>Carcharhinus limbatus</i>	<i>Rhizoprionodon terraenovae</i>
<i>Alopias pelagicus</i>	<i>Carcharhinus longimanus</i>	Famille Isurida (désormais famille Lamnidae)
<i>Alopias superciliosus</i>	<i>Carcharhinus macroti</i>	
<i>Alopias vulpinus</i>	<i>Carcharhinus melanopterus</i>	<i>Carcharodon carcharias</i>
<i>Rhincodon typus</i>	<i>Carcharhinus obscurus</i>	<i>Lamna ditropis</i>
Famille Carcharhinidae ⁶	<i>Carcharhinus perezi</i>	<i>Lamna nasus</i>
<i>Carcharhinus acronotus</i>	<i>Carcharhinus plumbeus</i>	<i>Isurus oxyrinchus</i>
<i>Carcharhinus albimarginatus</i>	<i>Carcharhinus porosus</i>	<i>Isurus paucus</i>
<i>Carcharhinus altimus</i>	<i>Carcharhinus sealei</i>	Famille Sphyrnidae
<i>Carcharhinus amblyrhynchoides</i>	<i>Carcharhinus signatus</i>	<i>Eusphyrna blochii</i>
<i>Carcharhinus amblyrhynchus</i>	<i>Carcharhinus sorrah</i>	<i>Sphyrna corona</i>
<i>Carcharhinus amboinensis</i>	<i>Galeocerdo cuvier</i>	<i>Sphyrna lewini</i>
<i>Carcharhinus brachyurus</i>	<i>Isogomphodon oxyrinchus</i>	<i>Sphyrna media</i>
<i>Carcharhinus brevipinna</i>	<i>Lamiopsis temmincki</i>	<i>Sphyrna mokarran</i>
<i>Carcharhinus dussumieri</i>	<i>Nasolamia velox</i>	<i>Sphyrna tiburo</i>
<i>Carcharhinus falciformis</i>	<i>Negaprion acutidens</i>	<i>Sphyrna tudes</i>
<i>Carcharhinus galapagensis</i>	<i>Negaprion brevirostris</i>	<i>Sphyrna zygaena</i>

⁶ L'Annexe I établit simplement la liste de la famille des Carcharhinidae, qui comprend de nombreuses espèces connues pour être migratrices. Le présent tableau précise les espèces concernées, selon cette synthèse.



<http://sharksmou.org>